

# **MAIRIE DE PARNAC (Indre)**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020**

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, à Parnac, salle des fêtes des 5 routes, sous la présidence de Christine DEJOIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 18 septembre 2020

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, M. DEJOIE Jérôme, LEMAIGRE Nicolas, CABENET Gilles, de PASTRE Jacques, Mme LIAUME Alexandra, MM. GAUMET Jean-Louis, LEDAIN Jean-Claude, ZURLOHE Frank, Mme CHANTELOUP Armelle.

Excusés : DUFAU Marie-Thérèse, AUGENDRE Fabien, SOLVEL François.

Pouvoirs de : SOLVEL François à DEJOIE Christine, AUGENDRE Fabien à DEJOIE Jérôme, DUFAU Marie-Thérèse à AUCHARLES Maria.

Secrétaire de séance : LIAUME Alexandra

### **Promesse de bail emphytéotique avec la société WPD :**

La Société WPD Solar Centre a pris contact avec la commune concernant la parcelle communale ZE01 sise sur la zone d'activités des 5 routes.

Cette société envisage la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur le territoire communal. A cet effet, la parcelle ZE01 convient parfaitement pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de bail emphytéotique, après avoir entendu et échangé avec le représentant de la société WPD concernant son projet et le projet de bail et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le bail emphytéotique avec la société WPD concernant la parcelle communale cadastrée ZE01 afin que ce projet puisse être lancé.

### **Commission intercommunale des impôts directs :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer au Conseil Communautaire Madame Christine DEJOIE comme membre titulaire et Monsieur Laurent ALLILAIRE comme membre suppléant de cette commission.

## **Rapport 2019 d'activité du SIAEP Val d'Abloux**

Le Conseil Municipal prend acte de ce document

### **Convention pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques d'ORANGE \_ La Forêt Batée :**

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet de convention avec la société ORANGE, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

### **convention avec l'entreprise « on passe au vrac »**

L'épicerie « on passe au vrac », localisée à La Châtre a été créée en mars 2019 et a ouvert un site de e.commerce en juillet dernier. Afin de développer leur activité, ils souhaitent trouver des points de livraisons pour leurs clients sur le secteur.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet de convention à intervenir, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à signer la convention.

### **adhésion au contrat d'assurance groupe du personnel**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, ayant pris connaissance des pièces transmises par le Centre de Gestion, , et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition la plus proche du contrat actuellement en cours pour la commune, à savoir :

- Agents affiliés à la CNRACL :
  - o Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,74%.
  
- Agents affiliés à l'IRCANTEC :
  - o Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,20%.

Et autorise Madame le Maire à signer les conventions en résultant ainsi que toutes pièces y afférentes.

### **Questions diverses :**

- Hommage à Claude LAUBIER le 26 septembre 14h
  
- Accord pour les devis de nettoyage des murs du cimetière du caveau communal et de la croix du bourg. Le nettoyage des murs de la mairie se fera également, proposé gratuitement.
  
- CDC PLUI : le Plan Local de l'urbanisme intercommunal a démarré. Il nécessitera 3 ans de travail.

- Prairie communale face à la mairie : voir avec le CAUE pour une estimation du projet.
- Repas des aînés : il est annulé et remplacé par une distribution des repas.
- Il en sera de même pour le gouter des enfants.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**